

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Fléchet, 9.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 15.

RÉSERVES SONT PAIÉES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 Avril 1880.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier jeudi. — M. Godelle a la parole pour le développement de son interpellation.

Non-seulement M. Albert Grévy est accusé d'avoir mal administré l'Algérie, mais encore d'avoir compromis l'honneur de son nom ; il n'a même pas répondu à M. Journault qu'il aurait pu poursuivre devant les tribunaux.

Au moins le ministre devait-il prendre soin d'un de ses principaux fonctionnaires.

Rien de tout cela, il faut en accuser sans doute ce qu'on appelait autrefois le népotisme et ce qu'on pourrait aujourd'hui appeler la fraternité.

M. Journault était jadis le bon ami de M. le ministre, l'excellent ami de M. Albert Grévy. Il siégeait sur les mêmes bancs que ce dernier. Il est bon républicain. Il est honnête homme. Vous suspectez sa parole, de quel droit ?

M. Godelle cite les journaux républicains d'Algérie qui appellent M. Albert Grévy le satrape.

M. Gambetta interrompt ces citations désagréables.

M. Godelle passe en revue l'administration du gouverneur. Il lit un télégramme du ministre à M. Journault. — M. Lépère lit le texte.

M. Baudry-d'Asson dit que ce télégramme est apocryphe. Il est rappelé à l'ordre par le président.

M. Baudry-d'Asson répond que le langage de M. Gambetta est inconvenant. (Applaudissements à droite.)

Après la discussion, M. Gambetta demandera la censure.

M. Grévy répond qu'il laissera de côté les colomnies. Il se défend avec hauteur.

M. Godelle persiste dans sa demande d'enquête parlementaire, parce qu'il pèse encore des soupçons sur le front du frère

du Président de la République. (Exclamations.)

M. le président. — Ces paroles contiennent un outrage contre le chef de l'Etat et tombent sous le coup de l'article qui les punit de l'exclusion temporaire.

L'exclusion temporaire est prononcée. (Violent tumulte à droite.)

La droite se lève, quitte ses bancs et se dirige vers le dehors.

M. Gambetta menace des rigueurs du règlement.

Censure prononcée contre M. Cunéo d'Ornano. (Vive agitation.)

Ordre du jour Spuller exprimant l'entière satisfaction de la Chambre devant les explications de M. Albert Grévy.

Cet ordre du jour, mis aux voix, est adopté.

SÉNAT.

Séance d'hier jeudi. — M. de Carayon-Latour pose au ministre de la guerre une question au sujet des révocations des officiers de l'armée territoriale. « Ces mesures sont contraires à la loi et à la jurisprudence. La conduite du général Farre est inspirée non par des raisons militaires, mais par des raisons politiques. » (Vifs applaudissements.)

Le ministre répond « qu'en dehors des choses militaires, la politique en effet est pour une grande part dans les mesures qu'il a prises ; il ne le cache en aucune façon. Il n'admet pas qu'un ministre de la République conserve des officiers qui ne soient pas républicains. »

M. Fournier interpelle M. Cazot relativement aux examens pour l'auditorat au conseil d'Etat.

Chronique générale.

LE DESSOUS DES CARTES.

Les gauches sénatoriales ont fait mardi

une démonstration affectueuse en faveur de M. Martel.

Elles ont découvert chez le président démissionnaire de telles qualités qu'il est impossible de se passer de lui, quoiqu'il ne remplisse pas ses fonctions.

Depuis bientôt un an que l'honorable M. Martel est entre les mains des médecins, sa santé ne se raffermir point, et il y a tout à parier qu'il ne sera jamais assez bien portant pour s'exposer aux courants d'air qui traversent la salle du Luxembourg.

Cette situation est parfaitement connue.

Mais M. Martel est un citoyen si exceptionnel que les républicains oublient un de leurs principes : pas de sinécure.

Ils conserveront tant qu'ils pourront à M. Martel son traitement de cent mille francs par an.

Quant aux services que cet honorable sénateur rend au pays, ils se résument en ceci :

M. Martel étant censé assis dans le fauteuil présidentiel, M. Jules Simon ne peut pas s'y asseoir.

Si la démission avait été acceptée par le Sénat, comme raisonnablement elle devait l'être, l'ancien premier ministre prenait sa revanche. Les conservateurs et les modérés l'auraient certainement fait triompher.

C'était une protestation éclatante de la Chambre haute contre les décrets du 29 mars.

Les meneurs de la gauche ont prévu tout cela.

Et, quand la nouvelle de la démission de M. Martel s'est répandue dans les couloirs, leur plan était arrêté.

Les sénateurs du centre gauche se sont laissés prendre machinalement dans le piège sentimental tendu par M. Leblond.

M. Jules Simon, qui est un homme très-fin, a sans doute éventé le piège ; mais les convenances ne lui permettaient pas de dénoncer une ruse qu'il avait un intérêt personnel à faire avorter.

Il ne pouvait pas déceintement, alors que tous ses collègues applaudissaient l'énumération des vertus de l'absent, s'écrier d'un air de mauvaise humeur :

« Mais ce Martel nous ennuie ; non-seulement il ne fait rien, mais il nous gêne. » C'eût été le cri du cœur.

M. Jules Simon, évidemment, n'a pas eu le temps de parer le coup et de prendre ses dispositions ; et la majorité s'est laissée abuser comme une simple ingénue.

Et ce qu'il y a de plus triste, c'est que l'honorable M. Martel, naturellement enchanté d'avoir mis sa conscience en repos, ne s'avisera plus maintenant de parler de son départ.

Voici, d'après le *Voltaire*, les réformes que M. Ferry proposerait au conseil supérieur de l'instruction publique :

On ne commencerait qu'en sixième les études latines, et en troisième les études de la langue grecque.

Les thèmes, les discours, les vers latins, seraient supprimés.

L'histoire sainte serait enseignée dans les classes élémentaires.

D'après le programme du baccalauréat, le candidat pourrait être interrogé sur l'histoire générale.

Une place plus large serait donnée à l'explication orale des auteurs anciens, ainsi qu'à l'étude des littératures française, latine, grecque, et aussi à la langue et à l'histoire de ces nations.

La réunion de l'Union républicaine s'est ouverte par un exposé que plusieurs députés, revenus dernièrement à Paris, ont fait de la situation des esprits dans leurs départements respectifs.

On s'occupe de la question des congrégations.

MM. Bizarelli et Rivière expriment l'avis que l'action contre les congrégations doit être prompt et décisive. M. Rivière ajoute que l'on fait toujours du cléricalisme en affectant de le combattre, et que l'on continue à être trop bienveillant envers le clergé.

M. Achard exprime la même opinion.

M. Viette s'étonne que l'on fasse si peu de chose pour l'Université, quand on devrait

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR JACQUES HERVEY

(Suite.)

Lorsqu'ils furent tous les trois assis dans le cabinet de M. Laroche, celui-ci dit à Hervey :

— Voyons, cher ami, nous attendons vos confidences, peut-être à nous trois découvrirons-nous la vérité, et de cet amour si discret, si mystérieux, ne restera-t-il que le roman.

Jacques Hervey ouvrit son cœur à ses amis ; il leur dit ses premières impressions à la vue d'Adrienne, l'entrevue dans les vignes, sa déclaration, l'aveu de la jeune fille dans le jardin ; il lut la lettre qu'Adrienne lui avait écrite ; il raconta sa rencontre à l'abreuvoir ; en un mot, toutes les phases et tous les incidents de son amour. Puis il arriva à la scène du matin, chez Malicorne, entre Adrienne et Prosper, et dans laquelle il était si brutalement intervenu ; enfin, il dit la visite d'Andoche Morisset, l'engagement que celui-ci avait pris de faire éclater l'innocence d'Adrienne et l'intention qu'il avait, lui Hervey, de quitter le pays.

— De l'innocence de mademoiselle Adrienne, répliqua M. Laroche, ne parlons plus pour l'instant ; elle n'a jamais été mise en doute ni par vous, ni par ma femme, ni par moi, et depuis l'aveu que Prosper Malicorne a laissé échapper en votre présence, nous savons quel mobile a fait naître la calomnie, nous y reviendrons tout à l'heure. Faisons-en autant de l'amour de cette jeune fille — tranquillisez-vous, elle vous aime ! Il se dégage de ce que vous venez de nous apprendre trois choses graves. La première, la richesse de mademoiselle Adrienne qui vous épouvante et la crainte de passer à ses yeux et aux yeux de tout le monde pour un homme cupide, — d'où vous tirez cette conséquence illogique que votre devoir est de quitter le village. Sur ce chef, souffrez que je vous dise que votre susceptibilité s'égare. Êtes-vous, oui ou non, en passe de gagner vingt mille francs par an ? Êtes-vous, oui ou non, un homme justement considéré pour une science et une supériorité indéniables ? Si c'est oui, — et je l'affirme, — votre alliance est à rechercher, même pour une fille possédant quatre cent mille francs de fortune, et votre position est au moins l'égal de la sienne.

Vous redoutez, sur ce point, l'opinion de tout le monde, me dites-vous. Je viens de vous prouver qu'aux yeux de tous vous êtes l'égal, sinon le supérieur, de mademoiselle Debray, comme fortune. Et puis, qu'est-ce que ce tout le monde que vous

redoutez ? Une douzaine de villageois illettrés et trois ou quatre envieux ! De l'opinion de ces gens-là un homme comme vous ne doit faire aucun cas. Resté l'appréciation de mademoiselle Adrienne. Oh ! si cette appréciation était ce que vous dites, ce serait pénible, je serais le premier à vous conseiller de l'oublier : elle serait indigne de vous ; ce qui ne veut pas dire que vous devriez, dans ce cas, quitter Château-Bernard ; loin de là ! Mais vous vous trompez radicalement sur la portée de ses dernières paroles. Pour moi, elles s'adressaient à Prosper Malicorne et non à vous.

— C'est votre conviction ? demanda Jacques Hervey, doutant encore.

— C'est ma conviction, et j'espère vous la faire partager. Qu'avez-vous dit à mademoiselle Debray le jour où vous avez pu lui parler dans le jardin de son tuteur, c'est-à-dire à une époque où vous ne saviez pas encore son nom ?

— Voici mes paroles :

« Apprenez-moi qui vous êtes, dites-moi quels liens vous retiennent chez mon ennemi, et fussiez-vous plus pauvre que les petites bergères des champs, je vous le jure, vous serez ma femme ! »

— Très-bien. Vous ignoriez sa richesse en ce moment et vous vouliez l'épouser, voilà un fait certain. Avez-vous pu l'apprendre depuis ? Évidemment non, puisque cette richesse n'était connue que de Jean Malicorne et de son fils, et qu'il

n'y a pas lieu de supposer que l'un ou l'autre pût vous prendre pour confident. Donc, Adrienne ne peut soupçonner vos sentiments et vous accuser de cupidité. Êtes-vous de mon avis, maintenant ?

— Peut-être ! répondit Hervey, qui ne demandait pas mieux que d'être converti.

— Passons à la seconde chose, reprit M. Laroche. Dans tous les incidents des derniers jours, je vois les agissements des Malicorne ; l'un a calomnié Adrienne, l'autre vous a fait calomnier par ses créatures. Et de même que Prosper a ourdi un plan machiavélique pour ternir la réputation de mademoiselle Debray afin de vous éloigner d'elle, de même Jean Malicorne a dû faire agir les gens à sa dévotion pour vous perdre dans l'esprit de sa pupille. Je sais depuis dix ans comment procède Malicorne. Le premier n'a pas réussi, l'autre a réussi à demi. N'ayant pas de contradicteur, il a été sans doute assez habile pour amasser contre vous des semblants de preuves, qui ont dû porter la perturbation dans le cœur d'une jeune fille impressionnable, ignorante du mal et de la méchanceté des hommes. Mais ce n'est là qu'une petite pluie d'un beau jour d'été. Rien ne vous est plus facile que d'abattre la calomnie et de démontrer que vous n'êtes ni l'amant d'Annette Letellier, ni l'amant de madame Fromentin. Ce nom m'amène sans transition à mon troisième point, et celui-là est plus sérieux encore. Si la renommée marche

améliorer le sort des instituteurs primaires et de beaucoup d'autres membres de l'Université.

Plusieurs députés se proposent de saisir le groupe de la question soulevée au sujet de la limitation du mandat de la Chambre actuelle au vote de quatre budgets annuels.

Depuis que la session des conseils généraux est close, différents préfets demandent eux-mêmes leur changement de résidence. M. Lepère et M. Constans, surtout, paraissent peu contents de cette attitude de fonctionnaires qui n'ont pas su se concilier les sympathies de leurs administrés.

Des personnes notables de la ville de Joigny, dans le département de M. Lepère, viennent de signaler au ministre de l'intérieur, comme étant en contradiction avec les décrets du 29 mars, la Société de la Libre-Pensée, établie à Joigny, et qui serait une véritable congrégation irréligieuse.

Les officiers de l'armée territoriale récemment révoqués viennent d'adresser une lettre collective à M. le Président de la République qui sera sans doute livrée à la publicité dans quelques jours. Cette lettre est datée de Paris.

L'administration se trouve aujourd'hui dans une singulière situation à l'égard des écoles communales protestantes.

Si, en effet, on laïcise dans beaucoup de communes les écoles catholiques, il semble au moins logique de prendre la même mesure à l'égard des écoles protestantes.

Consulté sur ce sujet embarrassant, le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire qui résume l'opinion du gouvernement. Aux termes de cette circulaire, voici comment les municipalités devront procéder :

Dans les régions protestantes, s'il n'y a point d'école communale catholique, l'école sera mixte et les protestants et catholiques y seront admis.

Mais, au contraire, s'il existe une école communale catholique, l'école confessionnelle protestante est une obligation et les préfets devront imposer d'office aux communes cette dépense.

On voit de suite les tendances de ce système : pour échapper à ce nouveau sacrifice, les communes laïciseront et, sous prétexte de libéralisme, on aura atteint le but par une voie détournée.

Nous lisons dans une correspondance parisienne :

« Vraiment, je ne veux pas en accuser la République ; mais la moralité publique s'effondre chez nous avec une rapidité telle qu'il y a sujet d'en être effrayé.

« Jamais, à aucune époque, on n'avait eu à constater la série de crimes effrayants qui

désolent, non-seulement Paris, mais encore la France tout entière.

« L'horrible dans le crime s'accroît ; on tue pour voler dix francs, et ce qu'il y a de plus affreux, c'est que la somme volée n'a été désirée que pour permettre à l'assassin d'aller se divertir dans un bal de barrière avec une prostituée.

« Presque tous les assassins sont des jeunes gens, des fainéants qui ne veulent pas travailler et qui disent crûment qu'ils veulent jouir.

« Jouir ! Pour eux tout est là, ils ne voient pas un autre but à la vie. Sans s'être fatigués, ils veulent se reposer, se promener, bien boire et bien dormir dans les bras d'une créature à laquelle je ne sais quel nom donner, mais en tous points digne de lui.

« Je crois fermement que les politiciens de toutes sortes qui ont la prétention de nous faire une France nouvelle sont en partie les auteurs inconscients de ces horreurs. En rayant Dieu, en supprimant la religion, en substituant leur morale indépendante à la foi, en vulgarisant les doctrines désolantes du matérialisme, on en est venu à créer ces jolis citoyens, qui veulent passer gaiement le temps qu'ils ont à vivre, et qui, pour réaliser leurs désirs, tuent leur semblable, parce qu'ils se disent qu'on a souvent la chance d'échapper aux gendarmes.

« Mais tous les crimes que les journaux racontent presque journellement sont jeux d'enfants, pour ainsi dire, à côté de celui qu'un jeune homme de vingt ans vient de commettre à Grenelle.

« C'est le monstrueux dans l'horrible. On se demande même avec effroi comment l'idée a pu en germer dans un cerveau. D'un seul coup, les Billoir, les Moyaux, les Valker sont dépassés.

« Un degré de plus a été franchi, alors qu'il semblait que, sur cette échelle sanglante et terrible, on ne pouvait monter plus haut. Eh bien, c'est accompli !

« Un jeune garçon de vingt ans a violé une petite fille de quatre ans. Il lui a tout fait, comme il l'a dit cyniquement. Puis il l'a étranglée, puis il l'a cachée sous son matelas, a eu le courage de dormir toute une nuit et la moitié d'un jour sur ce petit cadavre, puis le lendemain il l'a dépecée avec un couteau et en mettait les morceaux dans une marmite d'eau bouillante quand on l'a arrêté.

« Détail horrible, il avait dans sa poche les deux petites mains mutilées de la malheureuse enfant.

« Eh bien, je le demande, si ce scélérat avait cru à la justice divine, pense-t-on qu'il n'eût pas hésité et reculé devant son forfait ?

« Mais il redoutait seulement le gendarme, et dans un accès de brutalité sensuelle, il n'a pas hésité à accomplir son crime, parce qu'il avait l'espérance d'en anéantir les traces.

« Vous verrez que les républicains trouveront encore le moyen de réclamer des circonstances atténuantes pour ce misérable. — Edouard Roux. »

avec des ailes, la calomnie a la rapidité de l'électricité. Il est de notre devoir de l'arrêter, il est de notre devoir à vous et à moi, à cause des liens d'amitié qui nous unissent à Fromentin, de savoir qui le premier a osé impliquer dans la calomnie la plus digne femme que je connaisse, après la mienne. Il est de notre devoir de contraindre celui-là à une rétractation publique. Vous le savez, Fromentin adore sa femme, il ne croira pas plus à l'imputation que je n'y croirais moi-même si ma femme avait été en butte à la méchanceté des gens ; mais il faut, s'il se peut, qu'il ignore toujours une odieuse imputation dont son cœur souffrirait.

« Oui, vous avez raison, mon ami, répondit Hervey, et je vous demande pardon, je demande pardon à l'amitié, d'avoir été égoïste dans ma douleur, d'avoir oublié que l'ami fidèle qui, le premier, m'a tendu la main et ouvert sa maison, pouvait souffrir à cause de moi.

« Quelque pressante que soit cette réparation, il faut cependant la remettre à demain. Je reviens à mademoiselle Adrienne. Vous venez de nous dire que Morisset avait pris l'engagement de démontrer l'innocence de la femme que vous aimez. A onze heures, nous serons tous au val Satan, et vous savez si vous pouvez compter sur notre influence, sur notre amitié et notre dévouement. Il reste à décider quelle va être votre conduite à l'égard de

Jean Malicorne. Dans la situation affreuse, intolérable, où se trouve mademoiselle Adrienne Debray, l'existence chez son tuteur doit être intolérable ; il faut la soustraire au supplice de se trouver chaque jour en face de ces monstres à figure d'homme, il faut la soustraire aux obsessions, aux injures, aux conseils du désespoir ; il faut, en un mot, quelle quitte cette maison maudite !

« Mais Jean Malicorne est son tuteur, son seul maître !

« C'est justement à cause de cette autorité que mon embarras est grand. La femme qui portera un jour votre nom doit être respectée, et cette considération, fort importante pour moi qui connais l'esprit des gens de ce pays, éloigne la pensée d'un enlèvement. D'autre part, j'ignore la loi, les droits du tuteur sur sa pupille, et je ne sais quelle voie la légalité vous ouvre. Un seul homme peut nous éclairer sur ce point et nous aider de ses conseils et de son action, c'est Fromentin. Voici ce que je propose : demain matin, à la première heure, je serai chez vous avec ma voiture ; nous nous rendrons sans perdre de temps à Vermanton. J'espère que Fromentin ne sait rien encore de toutes ces infâmes calomnies et que nous le trouverons avec cette quiétude d'esprit, ce calme, ce bonheur qui est sa vie habituelle. Il est homme de savoir et de bon conseil, il vous aime comme nous vous aimons nous-mêmes, et, la loi aidant, nous parviendrons,

La Comédie-Française est en grand émoi. Sarah Bernhardt, l'étonnante Sarah Bernhardt vient de donner sa démission de sociétaire ! Et pourquoi ? Parce que la critique a osé dire que dans la reprise qui vient d'avoir lieu de l'Aventurière, de M. Emile Augier, la susdite Sarah Bernhardt avait été inférieure à ses autres créations. A-t-on jamais vu ces critiques, qui se permettent de dire ce qu'ils pensent !

Aussi la comédienne n'a-t-elle pas hésité une minute ; elle a envoyé sa démission à M. Perrin, et en vraie toquée est partie subitement pour Le Havre, emmenant avec elle sa maison civile et militaire, mais oubliant, dans sa précipitation, et dans son hôtel rigoureusement clos, un malheureux petit chien dont les gémissements douloureux attristent les échos de la rue Fortuny.

Ainsi que l'a fort bien dit un barde anonyme (c'est la postérité qui regrettera de ne pas connaître le nom de famille et le nom de baptême de cet homme de cœur) :

V'la c'que c'est !
C'est bien fait...
Fallait pas qu'y aille !

Traduction libre : Si M. M. les critiques s'étaient guéris plus tôt de la déplorable habitude qu'ils ont de se prosterner devant les cothurnes de M^{lle} Sarah Bernhardt et de baisser la trace de ses pas ;

S'ils ne l'avaient à la queue-leu-leu proclamée la plus grande comédienne et la plus grande tragédienne des temps passés, présents et futurs, ce qui n'est pas vrai ;

S'ils ne l'avaient élevée à mille piques au-dessus de Mars et de Rachel, ce qui est un comble ;

S'ils ne s'étaient pâmés d'aise et d'admiration devant sa peinture, sa sculpture, sa littérature, sa figure et son ossature, il ne serait pas arrivé ce qui est advenu et nous n'aurions pas le spectacle inouï qu'elle nous montre : celui d'une artiste dramatique transformant une piqure d'épingle en un coup de couteau et se croyant outragée, profanée, insultée, déshonorée, parce qu'un écrivain, dans un article sur la reprise de l'Aventurière, s'est permis à son adresse une toute petite critique, toute petite, pas plus haute que ça !

Si M^{lle} Sarah Bernhardt a voulu se rendre tout à fait ridicule, elle a complètement réussi ; et si elle se figure être une grande tragédienne comme Rachel et une grande comédienne comme Mars, elle s'aveugle complètement. Vous ne leur allez pas même à la cheville, mademoiselle !

Etranger.

RUSSIE. — On télégraphie de Saint-Petersbourg que les nihilistes viennent de publier un nouveau programme.

AFRIQUE. — Capetown, 20 avril. — L'impératrice Eugénie est partie pour Natal et le Zululand.

ANGLETERRE. — La Gazette de Moscou publie, sur la situation politique en Angleterre,

avec son concours, à soustraire mademoiselle Adrienne Debray à l'horrible autorité qui pèse sur elle. Acceptez-vous ?

« Si j'accepte, grand Dieu ! s'écria Jacques Hervey, mais c'est la vie, c'est le salut que vous m'offrez !

Rose vint avertir que le dîner était servi.

« A table, messieurs ! dit madame Laroche, et vous, mon cher docteur, ayez bon espoir.

Jacques Hervey offrit son bras à madame Laroche, et l'on passa dans la salle à manger.

(A suivre.) ARMAND LAPORTE.

Deux ouvriers de portières, déguenillés, un peu mendiants, beaucoup ramasseurs de bouts de cigares, causent ensemble et parlent politique. La discussion paraît vive, et l'un d'eux, s'arrêtant subitement, lance à l'autre d'un air victorieux :

« Tu diras tout ce que tu voudras, que serions-nous sans 89 ? des malheureux !

Propos d'ivrogne : — Sous prétexte que je ne puis plus me tenir quand j'ai bu, on me dit que j'ai tort de boire. C'est bête. Je n'ai pas tort de boire, j'ai tort de marcher, voilà tout.

un long article dont nous extrayons les passages suivants :

« Malgré la victoire remportée sur les conservateurs, nous doutons que les libéraux puissent constituer un gouvernement fort. Car cette victoire n'est pas tout à fait celle des wighs, c'est-à-dire du parti politique que l'on désignait sous ce nom dans l'histoire.

« Les anciens wighs, les vrais wighs, ont cessé d'exister ; actuellement, ils ont pris le nom de libéraux qui est une dénomination bien vague, et pas toujours synonyme d'opposition.

« Or, cette victoire des wighs modernes a été inattendue pour eux-mêmes et pour leurs amis. C'est, en tout cas, un mauvais présage pour la vieille Angleterre, pour ceux qui conservent les traditions historiques du passé, pour tous ceux qui ne ressentent pas des idées politiques réalisables dans l'avenir.

« Selon nous, la victoire des libéraux anglais est due, en grande partie, à l'apposition des radicaux dont les idées et les revendications politiques ne sont pas absolument identiques avec celles des conservateurs libéraux du parti des wighs.

« Le futur premier ministre de la reine, que ce soit M. Gladstone ou un autre, ne pourra pas gouverner sans l'appui des radicaux, qui deviennent de plus en plus influents, et avec lesquels il faudra compter. »

Chronique militaire.

Le ministère de la guerre vient de publier le compte rendu des opérations de recrutement qui se sont effectuées pendant l'année 1879.

Le nombre des jeunes gens admis à participer au tirage s'est élevé à 295,924, représentant une augmentation de 9,847 sur l'année précédente. Sur ce nombre, 33,543 ont été exemptés comme impropres à tout service pour cause d'infirmités ou de maladies constatées. Les cas de réforme ont été motivés par les causes ci-après :

Avéglés ou borgnes, 1,583 ; maladies des yeux, 1,315 ; surdité, 832 ; épileptiques et convulsionnaires, 515 ; crétins et idiots, 1,196 ; atteints d'aliénation mentale, 432 ; pertes de membres, 3,697 ; faibles de constitution, 3,255 ; et enfin pour diverses causes, 21,078.

Le contingent annuel se trouve donc réduit à 262,384, chiffre duquel il faut déduire 45,410 dispensés du service actif en temps de paix, en vertu de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872.

A ces exemptions de service que nous ne nous en sommes pas énumérées, il convient d'en ajouter 4,800 accordées conditionnellement aux jeunes gens remplissant les conditions exigées par les articles 19 et 20 de la loi de recrutement.

En résumé, l'ensemble disponible du contingent se trouve réduit, par suite de ces exemptions, au chiffre de 144,797 conscrits.

Chronique Locale et de l'Ouest.

TRAMWAYS SAUMUROIS.

Nous avons les meilleures nouvelles sur le projet de tramways de Saumur à Fontevault, dont nous avons parlé dans un de nos précédents numéros. Pour en accélérer l'exécution, M. Rouleau, maire de Fontevault, a convoqué à une réunion privée, dans une des salles de la Mairie, les diverses autorités de la ville, les conseillers municipaux, les maires des environs, ainsi qu'un grand nombre de propriétaires et d'industriels du pays.

En séance, M. Monprofit, auteur d'une étude sur cet important travail, a exposé à l'assemblée, avec beaucoup de netteté, la législation (à la veille d'être votée par les Chambres) sur les chemins de fer routiers, déterminant leur mode d'établissement, ainsi que la part contributive de l'Etat dans leur dépense de première installation. Il est entré ensuite dans les détails concernant l'établissement de la voie, son tracé, sa jonction avec les gares de chemins de fer, son matériel roulant, et son coût probable ; enfin l'orateur a conclu en démontrant toute l'utilité du tramway au profit des industries et du commerce de Fontevault et des communes

des voisins, et il a fait ressortir l'avantage que y trouverait l'Etat pour la Maison centrale.

L'assemblée a été unanime pour applaudir le projet présenté par M. Monprofit et elle a émis le vœu que l'administration voulût bien encourager sa réalisation.

La question d'une voie ferrée n'est pas nouvelle pour Fontevault. Déjà, en 1870, lors de l'enquête ouverte à l'occasion du tracé du chemin de fer de Poitiers-Saumur, l'opinion publique s'était émue sur le délai de l'opinion important de Fontevault, et diverses personnes avaient réclamé, au profit de ce pays, un changement de tracé. Nous nous souvenons même d'une petite brochure, dont la rédaction avait été confiée à MM. Rouleau et Le Brecq, et qui avait été présentée à l'enquête par les principaux habitants de Fontevault. Malheureusement, de sérieuses influences l'avaient emporté pour Montreuil-Bellay, et cette pétition est restée sans effet.

Aujourd'hui, le projet est repris sous une autre forme, et, dans cette question d'utilité générale, où, Dieu merci, la politique n'a pas à intervenir, il est assuré du concours de tous. Nous lui souhaitons donc la plus complète réussite.

Les conseils municipaux du département de Maine-et-Loire se réuniront, pour la deuxième session ordinaire de 1880, le dimanche 2 mai.

Cette session pourra durer dix jours; elle sera close le 14 mai.

THEATRE DE SAUMUR.

M. Noël Martin, ex-artiste de l'Odéon, nous écrit qu'il viendra avec sa troupe, composée d'artistes de premier ordre, représenter sur notre scène, le dimanche 2 mai prochain, le **Siège de Grenade**, nouvelle pièce comique en 4 actes, de MM. Chivot et Duru, jouée pour la première fois le 2 avril, au théâtre du Palais-Royal, avec une immense succès.

MM. Chivot et Duru ont concédé à M. Noël Martin le droit exclusif de faire représenter le **Siège de Grenade** dans toute la France.

Nous publierons demain un long article consacré à M. Lambourg, le célèbre émailleur que Saumur vient de perdre.

ANGERS.

La Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, par décision de M. le préfet, en date du 27 février dernier, a dû quitter le pavillon de la préfecture.

L'installation de son nouveau siège social rue Saint-Benoît, 49, n'étant pas encore terminée, l'assemblée générale du samedi 24 courant ne pourra pas avoir lieu.

Les sociétaires sont priés de vouloir bien prendre bonne note de l'adresse ci-dessus pour les communications qu'ils auraient dorénavant à envoyer à la Société.

Un électeur du canton Sud-Est d'Angers adresse à l'*Etoile* la lettre suivante, en date du 24 avril :

« En revenant aujourd'hui de la campagne, j'ai trouvé chez moi la circulaire adressée par M. Robert aux électeurs du canton Sud-Est d'Angers, pour leur demander de le nommer conseiller général en remplacement de M. Guillon. Une phrase m'a stupéfié dans ce boniment radical, c'est celle-ci : « Je voudrais qu'on appliquât à tous, sans distinction, la loi du recrutement. » Je pouvais supposer M. Robert doué de quelque jugement; il me paraît en manquer complètement; car s'il en avait tant soit peu, il n'aurait pas commis la maladresse de fournir l'occasion de lui rappeler qu'en 1870 il trouva moyen, comme tant d'autres jeunes républicains, de se soustraire aux fatigues et aux dangers de la guerre en se faisant donner un emploi dans l'administration. Il se prélassait dans un fauteuil de sous-préfet pendant que des milliers de *cléricaux*, exempts par leur âge du service militaire, endossaient volontairement l'uniforme et s'exposaient aux balles prussiennes. »

TOURS.

Les ouvriers charpentiers de Tours sont en grève. Ils demandent 15 centimes d'augmentation par heure de travail, soit 60 centimes, au lieu de 45 qu'ils gagnaient jusqu'à ce jour.

CHATELLERAULT.

On écrit de cette ville qu'un violent coup

de foudre a éclaté à la Sablière, commune de Targé. Quatre personnes se trouvaient, au moment de l'orage, réfugiées sous une porte lorsque la foudre éclata sur leurs têtes; elles ont été renversées toutes quatre par le fluide.

M. Adolphe Blanchard, de Châtellerault, en a été quitte pour la peur; mais les trois autres personnes, trois vigneronnes qui se trouvaient à ses côtés, ont été plus gravement atteintes.

M. Merle a eu sa blouse, sa chemise lacérées en plusieurs endroits et des brûlures à la jambe et à l'épaule; M. Néré a les deux bras paralysés; et, enfin, M. Martin a les jambes brûlées.

POITIERS.

Mercredi soir, vers 6 heures 1/4, dit le *Journal de la Vienne*, un jeune homme de 26 ans, vannier, rue de Paille, s'est pendu dans son atelier au moyen d'une corde fixée à une poutre.

Sa femme l'avait appelé déjà pour venir dîner; ne le voyant pas descendre, elle alla le chercher et le vit se balançant dans le vide. A ses cris, les voisins accoururent, et l'on s'empressa de couper la corde; mais les soins pour le rappeler à la vie furent inutiles.

Il était marié depuis 5 mois environ.

LE RETOUR DU PRINTEMPS.

Avril est de retour; tout renait sur la terre;
Tout respire en nos bois l'amour et le mystère;
Et le soleil resplendit dans le ciel calme et pur;
Le doux zéphyr soupire en passant dans les branches;
Il fait frissonner l'herbe où déjà les pervenches
Montrent leurs corolles d'azur.

Puis, avec le Printemps, la brise sur son aile
A ramené chez nous la légère hirondelle;
Tout prend un air de fête en nos prés et nos bois!
A l'heure où le soleil nous cache sa lumière,
Le rossignol gazouille, et la nature entière
Se fait pour entendre sa voix.

Par sont chant tantôt gai, tantôt plein de tristesse,
Mais toujours doux et tendre ainsi qu'une caresse,
Ce chantre de nos bois semble nous avertir
Que notre illusion a des coupes bien fratres,
Qu'ainsi que les oiseaux le bonheur a des ailes,
Et que soudain il peut s'enfuir!

R. G.

Saumur, avril 1880.

Faits divers.

Incendie à Paris. — Un incendie d'une violence extrême a éclaté mercredi soir, vers six heures et demie, dans un établissement immense situé entre la rue Saint-Maur et la rue Servant, mesurant 30 mètres de façade sur 100 mètres environ de profondeur.

Cet établissement, connu sous le nom de « la Lorraine », contenait une force motrice avec deux générateurs de la force de deux cents chevaux.

Douze cents ouvriers environ travaillaient dans cet établissement, où s'exerçaient un peu tous les états : menuiserie, taillerie de diamants, scierie, tours, etc.

Avant que les secours aient pu être organisés, le bâtiment entier était en flammes et menaçait d'un côté d'atteindre la scierie de M. Durand, de l'autre, de communiquer le feu à la prison de la Roquette.

Dès que les pompiers furent arrivés sur les lieux du sinistre, le capitaine envoya deux pompes dans la prison pour protéger cet établissement.

« La Lorraine », construite en briques et en bois, était un aliment facile pour l'incendie, aussi ne fallut-il songer qu'à préserver les habitations voisines.

Deux pompes à vapeur venues de l'état-major, dix pompes à bras venues des casernes et des postes environnants, ont dû travailler jusqu'à minuit pour conjurer tout danger.

Vers neuf heures, un pan de mur s'écroula; les pompiers ont heureusement le temps de se sauver; deux travailleurs sont légèrement atteints par les débris, et, pour éviter un nouveau danger qui devient de minute en minute plus menaçant par l'écroulement des murs, on fait reculer les travailleurs.

L'établissement entier est devenu la proie des flammes. En dehors du coffre-fort, rien n'a pu être sauvé. Les dégâts sont évalués à près de 2 millions.

L'Avenir du Morbihan raconte la lutte d'une jeune fille contre un loup :

Le mardi 6 du courant, dans l'après-midi, une jeune fille âgée de 21 ans, la nommée Marie Guillemette, du village de Parcoët, était à travailler dans un champ, près de Colpo, en Moustoirac; près d'elle passaient plusieurs moutons. Un loup, suivi de deux louveteaux, se précipita sur l'un des moutons, le saisit et se mit à fuir.

La courageuse jeune fille, dès qu'elle s'aperçut que le loup emportait un des moutons, se précipita sur le carnassier pour lui retirer sa proie; comme le loup ne lâchait pas prise, ni elle non plus, elle fut entraînée pendant un parcours d'environ 300 mètres, pendant lequel elle ne cessait de frapper sur le museau de l'animal.

Arrivé à un endroit où le terrain se trouvait coupé par un fossé et alors que le loup prenait son élan pour sauter de l'autre côté, elle s'arc-bouta contre le fossé et arracha enfin le mouton.

Elle n'a eu qu'une légère blessure à la main, occasionnée par les coups qu'elle avait portés sur la tête et le museau du loup qui, satisfait de la correction, disparut avec ses deux petits.

C'est égal, pour une faible femme, voilà une lutte qui n'aurait peut-être pas été engagée par bien des représentants du sexe fort.

Abondance oratoire. — C'est le mois dernier qu'a été prononcée la plus longue harangue qu'on ait jamais entendue depuis le commencement du monde, nous apprend la *Gazette de l'Allemagne du Nord*; elle a duré vingt-six heures.

Dans la législature de la Colombie britannique, le député Cosmos a occupé la tribune *vingt-six heures de suite*, sans interruption, sans se reposer, sans s'arrêter un instant pour prendre quelque nourriture. Ce n'est pas par abus de loquacité qu'il a entrepris ce tour de force, c'est pour accomplir un devoir sacré.

La majorité de la Chambre allait, la veille du jour fixe où expirait le terme légal de son mandat, voter une loi de confiscation qui dépouillait un grand nombre de colons. La séance commença à dix heures. Cosmos prend la parole contre le projet de loi; on ne l'écoute pas et le laisse faire, pensant qu'au bout de deux ou trois heures il aura fini et que le scrutin aura lieu alors.

Mais voilà que deux heures sonnent et que l'orateur tire de sa poche une énorme liasse de papiers, dont il prie l'Assemblée d'écouter la lecture. Alors ses collègues comprennent qu'il veut profiter du règlement qui, en Angleterre comme en Amérique, interdit de prononcer la clôture dans les assemblées législatives. La fureur les prend et les plus violents se mettent à l'interrompre; mais ils cessent bientôt ce manège, parce que, pendant l'interruption, Cosmos avait un petit moment de répit qui le reposait quelque peu.

La soirée arrive, on allume le gaz, presque tous les députés s'en vont dîner; mais il en reste quelques-uns dans la salle pour empêcher Cosmos de profiter de l'inattention et de s'asseoir un instant. L'intrépide orateur parlait, parlait toujours, et cela sans faire de digressions étrangères au sujet; tout ce qu'il disait avait quelque rapport à la mesure inique qu'il combattait.

La nuit s'écoule; les députés s'en vont dormir par bandes, se relevant les uns les autres; quant au *speaker*, que sa dignité attachait à son fauteuil, il ronflait tout haut depuis longtemps.

Le soleil apparaît de nouveau: Cosmos se tient toujours debout à la tribune, sa voix n'est plus qu'un murmure; ses jambes flageolent, il a les lèvres toutes gercées et saignantes, les yeux enfoncés à faire peur. Mais il résiste à la nature, et lorsque sonne l'heure de midi, dont le douzième coup met fin à l'autorité de la Chambre, il met encore son amour-propre à achever, en balbutiant, la phrase qu'il avait commencée et que rien ne l'obligeait de finir. Il avait atteint le but de ses efforts; la loi spoliatrice n'avait pas passé.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 avril 1880.
Le bilan de la Banque qui vient d'être affiché nous montre ce que devrait être l'attitude de la Bourse. Ce bilan forme exactement la contre-partie de celui de jeudi dernier. Les rentrées d'or y figurent pour 14 millions de francs.

Il nous faut cependant subir les cotes plus lour-

des qui viennent de Berlin et de Vienne. Le marché est donc une fois encore hésitant. Le 5 0/0 recule au-dessous de 119. L'italien même perd les cours de 84. Le Florin d'Autriche descend à 84.50. C'est une dépréciation toute passagère, et, dans un certain sens, favorable aux capitaux de placement s'ils savent en profiter pour leurs achats.

Les titres de toutes les sociétés de crédit sont plus ou moins affectés par ces impressions générales. Les actions du Crédit foncier s'inscrivent à 1,195. On dément que la Société se propose de doubler son capital. Les nouvelles obligations communales sont toujours l'objet de demandes nombreuses.

Le Crédit lyonnais, la Société générale, la Société financière sont à leurs cours d'hier. On a prétendu que la Banque d'escompte songeait à assurer le 2^e quart sur ses actions. Cette nouvelle paraît tout à fait inexacte. Il n'est pas question de mettre cette mesure à l'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires qui doit avoir lieu le 22 mai prochain.

Les nouvelles de la souscription aux actions de la Société des Immeubles de Paris sont excellentes. L'attrait d'une prime de 500 francs, absolument indépendante du titre-action, détermine de nombreuses demandes.

Aux cours où sont parvenues les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer, il est difficile d'entrevoir pour la hausse de nouveaux progrès. Les prix actuels, tels qu'ils sont, témoignent hautement en faveur de notre crédit public et privé.

En somme, les cours pratiqués à la Bourse d'aujourd'hui devraient communiquer une grande activité aux ordres d'achat du comptant.

L'HYPOTHEQUE FONCIERE.

Cette Société, qui fait en ce moment l'émission de ses actions nouvelles, a obtenu de très-brillants résultats dès ses débuts, puisque le dividende qu'elle a distribué pour un exercice de cinq mois représente un revenu de 16 0/0 par an sur le capital versé.

L'augmentation du capital, devenu indispensable par suite de la progression rapide des opérations, va donner à la Société une situation exceptionnellement favorable; elle accroîtra les garanties des assurés et contribuera puissamment à donner un vif essor aux affaires sociales.

On sait de longue date que les entreprises d'assurances ont fait la fortune des capitalistes qui ont eu l'intelligence de s'y intéresser dès les débuts; il suffit de consulter la cote pour se convaincre que les cours actuels des bonnes Compagnies représentent cinq, dix, vingt ou même trente-cinq fois le capital déboursé d'abord. Ces précédents sont d'autant plus encourageants, que l'*Hypothèque foncière* a à exploiter un champ absolument nouveau, qui se chiffre par plus de 40 milliards de francs, et il suffirait d'assurer un milliard pour que cette Compagnie réalisât un bénéfice annuel de 2 milliards et demi de francs.

On voit quel brillant avenir s'ouvre devant cette affaire si féconde! Les capitaux disponibles seront donc bien inspirés en souscrivant aux actions nouvelles de l'*Hypothèque foncière*. Ces titres, libérés de 125 fr., sont offerts au public au prix de 725 fr. Il n'y a donc à verser que 350 fr. en souscrivant, 400 fr. le 15 mai, 400 fr. le 15 juin et 400 fr. le 15 juillet. Ainsi que nous l'avons dit, la prime de 225 fr. est portée à une réserve spéciale et reste la propriété des actionnaires, tout en augmentant la garantie des assurés.

La souscription sera ouverte le 25 avril aux guichets de l'*Hypothèque foncière*, en son hôtel, 40, rue Lafayette, à Paris, et chez tous ses représentants en province. Mais il arrive déjà des demandes considérables par lettres chargées, et en présence de cet empressement de l'épargne à participer à cette émission, on peut dès à présent compter sur un grand succès de souscription.

M. M. TOURNIER PERE et Fils et M. TOURNIER, Chirurgiens - Mécaniciens - Dentistes, de Paris.
Ont l'honneur d'informer les habitants de la ville de Saumur et des environs, qu'ils sont arrivés dans cette localité pour répondre à toutes personnes qui réclameront leurs soins.
Cabinet de Prothèse dentaire ouvert de 9 heures du matin à 6 heures du soir.
Hôtel Budan, jusqu'au mercredi 28 courant.
Soins généraux de la bouche.
Consultations et opérations gratuites pour les indigents.
Sur demande, MM. et M^{me} TOURNIER se rendront à domicile.

